

## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH MARDI LE 4 FEVRIER 2020, SÉANCE ORDINAIRE

### RÉS. 025-2020

### 01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 4 février 2020, à 19 h 30, à la Salle « Les Générations », au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Christine Ouellet;

Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet;

Siège #3 – Roxanne Simard-Mills;

Siège #4 – Monsieur Denis Miville;

Siège #5 – Monsieur Denis Lizotte;

Siège #6 – Monsieur Alfred Ouellet.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Andréane Collard-Simard, directrice générale et secrétairetrésorière, assiste également à cette séance.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Madame Andréane Collard-Simard, directrice générale et secrétairetrésorière, fait fonction de secrétaire.

## 1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire, monsieur Benoît Pilotto déclare la séance ouverte.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère, madame Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D**E déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## RÉS. 026-2019

## 02 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

Les membres du Conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et en font la lecture;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal;
  - 3.1. Séance ordinaire du 14 janvier 2020;
- 4. Gestion administrative et financière;
  - 4.1. Approbation des comptes payés en janvier 2020;
  - 4.2. Approbation des comptes à payer en février 2020;

- 4.3. Acceptation des dépenses incompressibles de 2020;
- 4.4. Abrogation de la résolution 017-2020;
- 4.5. Participation: Forum forestier de la FQM;
- 4.6. Participation financière : Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima;
- 4.7. Demande d'appui : Complexe sportif Ville de Saint-Pascal;
- 5. Législation;
  - 5.1. Avis de motion du règlement 02-2020 portant sur la rémunération des élus qui modifie le règlement 09-2010;
- 6. Bibliothèque, Famille et loisirs;
  - 6.1. Subvention annuelle octroyée aux OBNL;
- 7. Période de questions;
- 8. Levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 03 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

## RÉS. 027 - 2020 03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 14 janvier dernier, a été remis à tous les membres du Conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 04 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

# RÉS. 028 - 2020 04.01 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS EN JANVIER 2020

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Simard-Mills, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les comptes payés en janvier 2020, pour un montant de 16 323.83 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## RÉS. 029 - 2020 04.02 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN FÉVRIER 2020

Il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les comptes à payer en février 2020, pour un montant de 42 845.76 \$.

Adopté à l'unanimité

	MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH	
	LISTE DES COMPTES À PAYER FÉVRIER 2020	
Aquatech	Services techniques - Honoraires professionnels déc. 2019	862.72
Avantis Coopérative	Poignée - garage / pile 2A - Salle Les Générations	13.94
Centre du Pare-Brise M.L. Inc.	Huilage, nettoyage et batterie - véhicule	381.14 \$
Denis Miville	Dîner - Rencontre Réseau Biblio	14.26 \$
Garage J.C. Hudon	Huile à chaîne + chaîne scie mécanique	33.91
Groupe Bouffard Inc.	Montant compensatoire recyclage déc. 2019 + collecte déc. 2019	372.75
Groupe DL Solutions Informatique	Commutateur - Fibre optique	676.05
La Mutuelle des municipalités du Québec	Responsabilité civile	200.06
Le Placoteux	Avis public régl. de zonage et avis public règl. de lotissement	220.76
Location Orléans	Location roulotte patinoire janvier/mi-février	304.68
MRC de Kamouraska	Hres suppl., KM, congrès et formation - inspectrice, rôle éval., permis, règl. zonage et lotissement + CCU juin, transport adap.	7 953.41
Publicité P.A. Michaud	Pancarte de rue	40.24
Samuel Lebrun	Ancrages Pont Couvert	523.14 \$
Sémer Inc.	Collecte matières organiques décembre 2019	4.24 \$
Transport Pierre Dionne	Versement 4/6 - Déneigement	31 201.02 \$
Poste Canada	Infonésime janvier 2020	43.44 \$
	Sous-total	42 845.76
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 31 JANVIER 202	0	
Bell Canada	Téléphonie municipale	201.52
Bell Mobilité	Cellulaire voirie	51.12 \$
Hydro Québec	Bio-fosse	1 068.05
Hydro Québec	Chalet des Loisirs	529.62
Hydro Québec	Garage municipal	49.51
Hydro Québec	Pont couvert	34.59
Hydro Québec	Station de pompage	107.66
Hydro Québec	Salle municipale	609.63
Hydro Québec	2e compteur	1 386.50
Visa Desjardins	2 soupers - séances de travail budget, grattoir et pelle pour patinoire	360.73
SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS	Au 2020-01-31	8 755.89
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2020-01-31	3 169.01
	Sous-total	16 323.83
GRAND TOTAL		59 169.59

## RÉS. 030 - 2020 04.03 ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE 2020

Il est proposé par le conseiller, monsieur Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AUTORISER** la directrice générale à effectuer, au cours de l'année 2020, les dépenses incompressibles suivantes :

Rémunération - maire et conseillers; Allocation de dépenses – élus; Rémunération - personnel; Cotisations de l'employeur; Congés maladie; Jours de vacances; Jours fériés et mobiles; Heures supplémentaires; REER collectif;

Électricité;

Frais de poste;

Téléphone;

Internet;

Visa;

Essence;

Entretien et réparation – Photocopieur;

Comptabilité et vérification;

Assurances – bâtiments / biens meubles;

Assurances – Véhicule;

Immatriculation;

Assurances générales / responsabilité civile;

Entretien et réparation – Ameublement;

Entretien et réparation – Fibre optique;

Fournitures de bureau – Produits ménagers;

Quotes-parts – MRC;

Entente de service – Sécurité incendie; Police; Centre 9-1-1;

Collecte et transport / enlèvement des ordures; Élimination des ordures; Collecte et transport – matières résiduelles; Traitement des matières résiduelles;

Adopté à l'unanimité

### RÉS. 031 - 2020 04.04 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 017-2020

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller, monsieur Denis Miville, n'a pas participé à l'activité du souper BBQ du Club-Lion de janvier 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, madame Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ABROGER** la résolution 017-2020.

Adopté à l'unanimité

# RÉS. 032 - 2020 04.05 PARTICIPATION: FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES DE LA FQM

**CONSIDÉRANT QUE** les problématiques de l'industrie forestière affectent la structure économique de plusieurs régions, la Fédération Québécoise des Municipalités offre un forum sur les pistes de solutions à mettre en place afin de redynamiser l'industrie forestière et les communautés touchées par celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Q**UE monsieur le maire, Benoît Pilotto, participe au forum forestier le 19 février-2020, au montant de 200 \$, plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# RÉS. 033 - 2020 04.06 PARTICIPATION FINANCIÈRE : FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME DE FATIMA

**ATTENDU QUE** l'objectif de la campagne de membership 2020 de la Fondation de l'Hôpital a comme objectif d'amasser des fonds nécessaires pour faire l'acquisition d'un ensemble d'équipements servant à stabiliser les patients lors d'une intervention chirurgicale à l'Hôpital-de-Notre-Dame de Fatima;

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Simard-Mills, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D**E contribuer à la Campagne annuelle de membership 2020 pour un montant de 75 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### RÉS. 034 - 2020 04.07 DEMANDE D'APPUI : COMPLEXE SPORTIF VILLE SAINT-PASCAL

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Onésimed'Ixworth appuie la Ville de Saint-Pascal dans le cadre du projet d'aménagement et d'agrandissement du Centre sportif afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet aura un impact durable pour la communauté et mobilisera l'ensemble des citoyens du Kamouraska, jeunes et moins jeunes, par la promotion du sport et l'adoption des saines habitudes de vie;

**CONSIDÉRANT** les impacts positifs et significatifs du projet au niveau de l'accessibilité, de la sécurité et de l'amélioration des dispositions logistiques pour les utilisateurs, les bénévoles et l'ensemble des comités organisateurs des différents évènements (régionaux et provinciaux) se déroulant au Centre sportif de Saint-Pascal;

**CONSIDÉRANT QUE** la modernisation du bâtiment et de ses équipements permettra à cette infrastructure supralocale une pérennité opérationnelle pour les années à venir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPUYER** le projet de modernisation et d'agrandissement du centre sportif de la Ville de Saint-Pascal.

Adopté à l'unanimité

05 – LÉGISLATION

RÉS. 035 - 2020

05.01 Avis de motion et dépôt du règlement 2020-02 portant sur la rémunération des élus qui modifie le règlement 09-2010

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Denis Lizotte, que lors d'une séance ultérieure, le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth adoptera un règlement visant à modifier la rémunération du maire pendant son absence et du maire suppléant pendant le remplacement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH MRC DE KAMOURASKA

# **RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-02**

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 09-2010 RELATIF AUX TRAITEMENTS DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE MODIFIER LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE PENDANT SON ABSENCE ET DU MAIRE SUPPLÉANT PENDANT LE REMPLACEMENT **ATTENDU QUE** la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

**ATTENDU QUE** le conseil désire modifier le règlement relatif au traitement des élus municipaux, plus spécifiquement l'article 7 « MAIRE SUPPLÉANT»;

**ATTENDU QUE** la modification d'un règlement ne peut avoir lieu que par un autre règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement est dûment donné par \_\_\_\_\_\_ à la séance ordinaire du conseil du 04 février 2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par \_\_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Q**UE le conseil ordonne et statue par règlement de ce Règlement portant le numéro **02-2020** à savoir :

### ARTICLE 1:

Le présent règlement portera le titre de « Règlement visant à modifier le règlement 09-2010 afin de modifier la rémunération du maire lors d'une absence de plus de 30 jours et de son remplaçant le maire suppléant ».

### **ARTICLE 2:**

L'article 7 du règlement 09-2010 intitulé « MAIRE SUPPLÉANT » est amendé et se lit comme suit :

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire. Lorsque le maire suppléant est réputé remplacer pendant plus de 30 jours le poste de maire, le maire reçoit la rémunération d'un conseiller.

### ARTICLES 3:

Le Règlement 09-2010 est par la présente modifié.

### ARTICLE 4:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH, CE 4<sup>IÈME</sup> JOUR DE MARS 2020.

Benoît Pilotto
Andréane Collard-Simard
Maire
Dir. gén. et sec.- tré.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avis de motion : 04 février 2020 Adoption du Règlement : 04 mars 2020 Entrée en vigueur: 04 mars 2020

Modifie 09-2010

## 06 – BIBLIOTHÈQUE, FAMILLE ET LOISIRS

### RÉS. 036 - 2020 06.01 SUBVENTION ANNUELLE OCTROYÉE AUX OBNL

**ATTENDU QUE** les organismes actifs à Saint-Onésime-d'Ixworth se mobilisent pour permettre un cadre de vie stimulant pour les populations;

ATTENDU QUE les champs d'intervention de leurs activités sont transversales et inclusives;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire encourager la vitalité de sa communauté par des initiatives destinées au mieux-être des populations;

**ATTENDU QUE** la responsabilité de la municipalité est de s'assurer que les deniers octroyés sont utilisés à des fins sociales et communautaires;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D**E remettre 90 % de la somme de 750 \$ au Comité de développement Rural, à l'Organisme Participation Familles, et au Club de Renouveau de l'Âge d'Or. Suivant une reddition financière de la dépense de ce montant, les organismes recevront la balance du montant, soit à la hauteur de 10 %.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07 - PÉRIODE DE QUESTION

08 – LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉS. 037-2020** ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 52.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Benoît Pilotto	Andréane Collard-Simard Dir. gén. et sec tré.	
Maire		
	e que la signature du présent procès-verbal équivaut à la olutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code	

Initiales